

# RÈGLEMENT ROUTE

COUPE DE FRANCE



LOOK DES CLUBS

2013

## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1. PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. LISTE EPREUVES RETENUES *.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. PARTICIPATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES - EPREUVES EN LIGNE ET EPREUVES PAR ETAPES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5. BAREME DE POINTS .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6. POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 7. CLASSEMENT 2013 ET EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2014.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 8. ENCADREMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 9. ARTICLE 9 - DEPANNAGE.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 10. PENALITES .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 11. INDEMNITES EQUIPES .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 12. DOTATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 13. ENGAGEMENTS .....</b>	<b>8</b>

## ARTICLE 1. PREAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme, le Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes (ROCC) et la société Look unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France Look des Clubs 2013.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France Look des Clubs » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

## ARTICLE 2. LISTE EPREUVES RETENUES \*

17 Février	Course en ligne	Grand Prix Souvenir Jean Masse	Provence
10 Mars	Course en ligne	Bordeaux - Saintes	Poitou - Charentes
1er Avril	Course en ligne	Grand Prix de Vougy	Rhône Alpes
8 Mai	Course en ligne	Prix de Beauchamps	Picardie
Du 24 au 26 Mai	Course par Etapes	Boucles de la Marne, le Tour	Champagne - Ardenne
20 Juillet	Course en ligne	Grand Prix Cristal Energie	Région Centre
13 Août	Course en ligne	Grand Prix la Saint Laurent Elite- Prix des stars	Normandie
1er Septembre	Course en ligne	Paris – Chalette - Vierzon	Région Centre

\* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves retenues ci – dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de 16 heures.

## ARTICLE 3. PARTICIPATION

La Coupe de France Look des clubs 2013 est réservée aux équipes définies ci-après et dans l'ordre défini ci-dessous :

- 1) Les Clubs de Division Nationale 1 (participation obligatoire)
- 2) Les Clubs de Division Nationale 2 du Comité Régional du lieu d'organisation (sur invitation)
- 3) Les clubs de Division Nationale 3 du Comité Départemental du lieu d'organisation (sur invitation)

La participation maximale est limitée à 22 équipes.

- Une équipe de DN1 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France Look des clubs, sera en 2014 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

#### **ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES - EPREUVES EN LIGNE ET EPREUVES PAR ETAPES**

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 7 coureurs de 1ère catégorie dont cinq français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 5 coureurs, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale (DN1 / DN2 / DN3), dans l'impossibilité d'aligner cinq coureurs au départ ou absente au départ, se verra attribuer une pénalité de 105 points (15 points multipliés par 7 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le 15 février 2013, date de délivrance de la licence ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Look des clubs, qui comptera au classement DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

## ARTICLE 5. BAREME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

PLACE	EPREUVE EN LIGNE 1ère épreuve – 17 février – Grand Prix Souvenir Jean Masse 2ème épreuve – 10 mars – Bordeaux - Saintes 3ème épreuve - 1er avril – Grand Prix de Vougy 4ème épreuve – 8 mai – Prix de Beauchamps 6ème épreuve – 20 juillet - Grand Prix Cristal Energie 7ème épreuve - 13 août – Grand Prix de la Saint Laurent Elite – prix des Stars 8ème épreuve – 1er Septembre – Paris – Chalette - Vierzon	5ème épreuve BOUCLES DE LA MARNE, le Tour Du 24 au 26 mai 2013				
		1er Jour Etape Epreuve en ligne	2ème Jour Matin Demi étape Epreuve en ligne	2ème Jour Après – Midi Demi Etape CLM Individuel	3ème Jour Etape Epreuve en ligne	Classement Général Final
1	90	30	30	30	30	60
2	70	23	23	23	23	50
3	60	19	19	19	19	45
4	55	17	17	17	17	40
5	52	16	16	16	16	35
6	49	15	15	15	15	32
7	46	14	14	14	14	29
8	43	13	13	13	13	26
9	40	12	12	12	12	23
10	37	11	11	11	11	21
11	34	10	10	10	10	20
12	31	9	9	9	9	19
13	28	8	8	8	8	18
14	25	7	7	7	7	17
15	22	6	6	6	6	16
16	20	5	5	5	5	15
17	18	4	4	4	4	14
18	16	3	3	3	3	13
19	14	2	2	2	2	12
20	12	1	1	1	1	11
21	11					10
22	10					9
23	9					8
24	8					7
25	7					6
26	6					5
27	5					4
28	4					3
29	3					2
30	2					1

## ARTICLE 6. POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route <sup>(1)</sup> et Piste <sup>(2)</sup> et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, en compensation, 20 points de bonification pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

<sup>(1)</sup> Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

<sup>(2)</sup> Pour les sélections en Equipe de France Piste, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France Look des clubs.

## ARTICLE 7. CLASSEMENT 2013 ET EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2014

- Les 8 épreuves retenues, référencées à l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France Look des clubs et au classement des DN1.
- Le classement de la Coupe de France Look des clubs sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 6, augmentée pour certains coureurs des points de sélection en équipe de France.
- Le classement de la Coupe de France Look des clubs ne fera apparaître que les clubs de la division concernée (DN1)
- Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France Look des clubs de DN1 2013. En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.
- Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).
- Les deux\* derniers clubs du classement Général final de la Coupe de France Look des Clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.
- Le premier club de la Coupe de France DN2 pourra accéder à la DN1 la saison suivante à condition de remplir les critères de labellisation.

\* En fonction du nombre de clubs labellisés en début de saison, ce chiffre pourra être réactualisé par la F.F.C.

- L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à la DN1 devront répondre aux conditions du cahier des charges de labellisation correspondant.

### **Cas particuliers :**

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur ou se maintenir dans sa division Nationale, il sera fait appel en priorité au 1er club reléguable pour un maintien dans la Division Nationale concernée, puis au second club reléguable et le cas échéant, au 2ème club puis au 3ème club de la DN inférieure.

## **ARTICLE 8. ENCADREMENT**

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BESSAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel pour les DN1 et d'un BF3 route ou Entraîneur Club Expert pour les DN2.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

## **ARTICLE 9. ARTICLE 9 - DEPANNAGE**

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 8, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

### **Pour la 1ère épreuve**

- 1er tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 8.
- 2ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 8, mais présentes à l'épreuve.

### **Pour les épreuves suivantes**

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 8.

### **Ensuite**

- 1er tirage au sort : les clubs non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 8.
- 2ème tirage au sort : les autres équipes présentes à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 8.
- 3ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion.

## **ARTICLE 10. PENALITES**

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

## **ARTICLE 11. INDEMNITES EQUIPES**

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 €, L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes aux départs. Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu. Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.

Pour l'ensemble des épreuves, exception faite des Boucles de la Marne, le Tour\*, les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

\* Pour les Boucles de la Marne, le Tour, l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des sept coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir jusqu'au lendemain matin de l'épreuve pour les équipes les plus éloignées.

## **ARTICLE 12. DOTATIONS**

Le classement général final de la Coupe de France Look des clubs fera l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société Look répartie comme suit :

- Equipe Vainqueur : 3 cadres + 8 paires de pédales
- 2ème équipe : 2 cadres + 8 paires de pédales
- 3ème équipe : 1 cadre + 8 paires de pédales
- 4ème équipe : 8 paires de pédales
- 5ème équipe : 8 paires de pédales
- 6ème équipe : 6 paires de pédales
- 7ème équipe : 5 paires de pédales
- 8ème équipe : 4 paires de pédales
- 9ème équipe : 3 paires de pédales
- 10ème équipe : 2 paires de pédales
- Les trois premières équipes se verront remettre un trophée.

La remise officielle des prix et des trophées sera organisée le soir de la dernière épreuve soit le 1er septembre 2013.

## **ARTICLE 13. ENGAGEMENTS**

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront envoyés leurs engagements J-10 avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs labellisés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.